

### **Challenge Auvergne-Rhône-Alpes BMX (Challenge AURA BMX)**

#### Contexte :

Une année et demi après la fusion, le Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes représentant une surface géographique très importante, il semble indispensable de créer des épreuves intermédiaires en remplacement des Coupes AURA actuelles pour limiter les frais et déplacements des pilotes et remotiver les clubs pour une activité de proximité.

#### Objectifs :

Permettre aux licenciés de participer à ces compétitions en franchissant un palier au niveau sportif avec les courses départementales, sans pour autant augmenter les contraintes de déplacement.

Il s'agit aussi de faciliter le démarrage en compétition des jeunes débutants.

De plus, cela créera une continuité car à l'issue des 3 manches territoriales, les pilotes déboucheront sur le Trophée et Championnat Régional Auvergne-Rhône-Alpes BMX prévu en Mai.

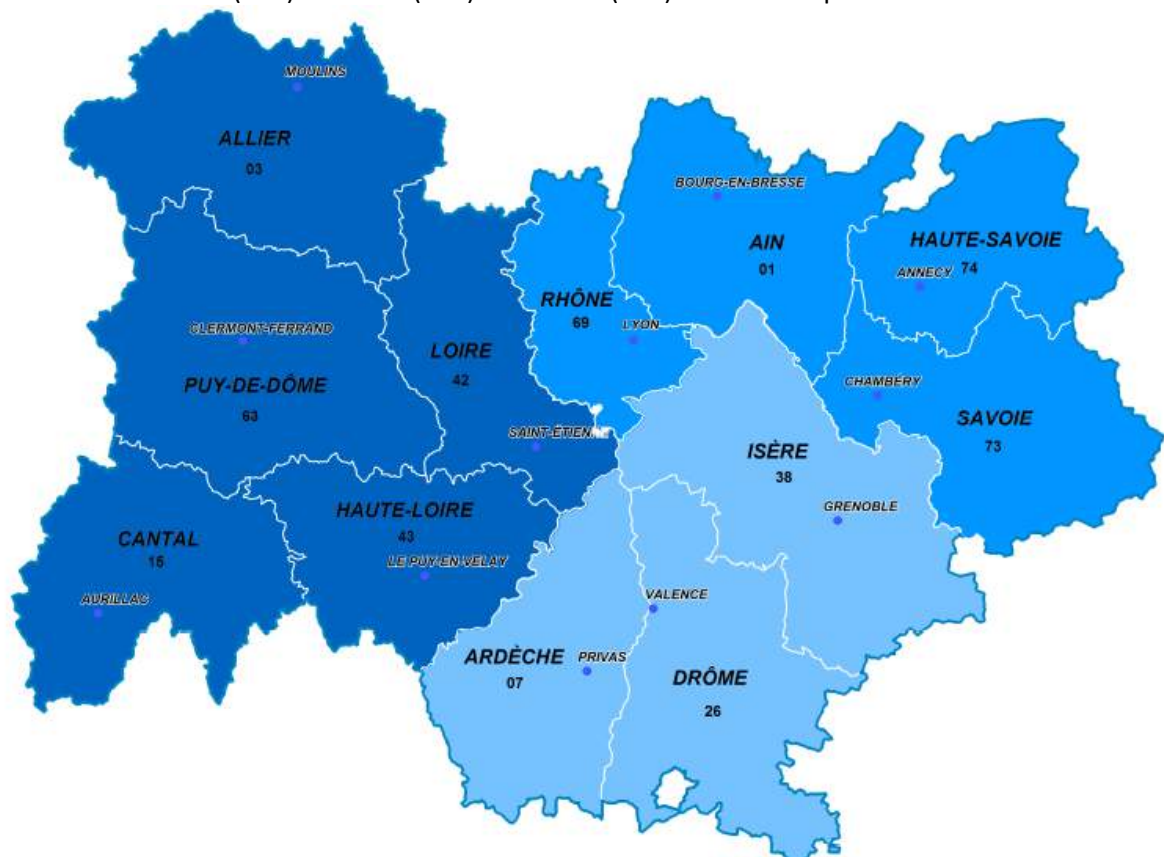
#### Découpage de la Région en 3 Territoires :

En tenant compte du nombre de licenciés compétiteurs, le découpage suivant de la région Auvergne-Rhône-Alpes en 3 territoires a été choisi en termes d'équilibre d'effectifs et de distance :

**TERRITOIRE 1 :** Allier (168) + Puy de Dôme (656) + Loire (798) = 1622 Compétiteurs

**TERRITOIRE 2 :** Rhône (547) + Ain (168) + Haute-Savoie (105) + Savoie (149) = 969 Compétiteurs

**TERRITOIRE 3 :** Isère (252) + Drome (690) + Ardèche (129) = 1071 Compétiteurs



### 1- Le calendrier

La Challenge Auvergne-Rhône-Alpes BMX se déroule sur trois épreuves et 3 territoires pour l'ensemble de la région avec le souhait que chaque département organise une manche afin d'équilibrer également les déplacements :

**Octobre : 1<sup>ère</sup> Manche (Catégorie année N+1)**

**Mars : 2<sup>ème</sup> Manche**

**Avril : 3<sup>ème</sup> Manche**

**Ce qui permettra de créer une continuité et d'enchaîner avec le Trophée et Championnat BMX Auvergne-Rhône-Alpes habituellement prévu en Mai pour clôturer l'année régionale des pilotes.**

Les dates définitives seront définies par la commission BMX dès la parution du calendrier national (2019).

### 2- Le règlement

Le Règlement FFC servira de support à l'organisation des épreuves.

Tous les pilotes ayant répondu aux qualifications mises en place par les commissions départementales peuvent participer (Nationaux et Elites compris ...)

Tous les vélos devront être équipés de plaques frontale et latérale conforme au règlement en vigueur.

Sur la plaque latérale la lettre accompagnant le numéro est fortement conseillée.

Il n'y aura pas de points sur les manches qualificatives.

### 3- L'émargement

Pas d'émargement, ni de contrôle de licence.

L'émargement sera remplacé par une diffusion sur le site internet de la liste des pilotes et par un affichage par catégorie des pilotes. A chacun de s'assurer dans les temps, qu'il soit bien inscrit sans oublier de contrôler son numéro de pilote et que sa catégorie corresponde.

### 4- Les essais

Les Essais avec grille s'effectueront par blocs.

Les pastilles devront être fournies par le club organisateur, pour le bon déroulement de l'épreuve.

### 5- Les horaires

L'épreuve se déroule sur une seule journée, de préférence le Dimanche.

Les Horaires seront donnés à titre indicatif, mais le timing pourra être ajusté en fonction du nombre de participants lors de l'épreuve.

### 6- Les engagements

L'engagement est fixé à :

- Pour une épreuve 20 pouces **OU** Cruiser :
  - o 6 € par pilote jusqu'à la catégorie Benjamin (Incluse)
  - o 10 € par pilote pour les catégories Minimale et Plus
- Pour une épreuve 20 pouces **ET** Cruiser :
  - o 12 € par pilote

Tarifs des engagements sous réserve de modifications des frais de reversions des clubs surtout pour 2019.

### **7- Les inscriptions**

Les inscriptions se feront obligatoirement par les clubs, via le logiciel CICLE WEB accessible sur le site internet de la FFC « Engagements Clubs »

Le Règlement se fera sur place auprès du secrétariat par les responsables de chaque club.

Trois courses par Territoire (soit 9 en Tout) seront mises en ligne :

- 1- Challenge Auvergne-Rhône-Alpes BMX 20 pouces
- 2- Challenge Auvergne-Rhône-Alpes BMX 24 pouces
- 3- Challenge Auvergne-Rhône-Alpes BMX 20 + 24 pouces

**La clôture des inscriptions se fera 15 jours avant la course.**

**(Les dates limites exactes de clôture seront communiquées dès confirmation des dates des épreuves)**

Ce qui permettra au secrétariat de valider les inscriptions et surtout permettra d'éditer la liste des pilotes autorisés à participer au Challenge France avant la date limite d'inscription pour la première course.

**Passé ce délai, une pénalité sera appliquée pour tout engagement tardif.**

Le responsable de chaque club devra veiller à bien valider ses inscriptions avant la date limite.

Tout absence de pilote devra obligatoirement être signalée au responsable du secrétariat.

**A partir de 10 pilotes engagés, chaque club devra fournir un arbitre par jour de course.**

### **8- Les catégories**

Les catégories seront identiques et définies pour les 3 Territoires par la commission Régionale BMX.

Si les pilotes d'une catégorie ne sont pas assez nombreux (moins de 4 pilotes), ils seront regroupés avec la catégorie supérieure tout en gardant un classement séparé.

Pour les Filles dans les catégories Benjamines et moins, si elles sont moins de 4 pilotes dans les catégories, elles seront regroupées avec les garçons de la même catégorie, tout en gardant un classement séparé.

Pour la catégorie Elite Hommes, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Homme 19/24.

Pour la catégorie Elite Femmes, s'il y a moins de 4 pilotes : les pilotes intégreront la catégorie Femme 17 et +.

Aucun sur-classement ne sera accepté.

### **9- Classement et récompenses**

Tous les pilotes licenciés du comité Auvergne-Rhône-Alpes ayant participé seront classés.

Les résultats seront sur le site du comité : [www.auvergnerhonealpescyclisme.com](http://www.auvergnerhonealpescyclisme.com)

Chaque club organisera la remise des récompenses. A spécifier sur les invitations.

La réglementation concernant la cérémonie protocolaire sera appliquée (Cf.§6-Sanctions et appels-6.9.005)

#### **Classement clubs Formateurs :**

A la fin des 3 manches, un classement des 3 meilleurs clubs formateurs de chaque Territoire sera établi (système identique à celui de la FFC) et une remise des prix aura lieu lors du Trophée et Championnat Auvergne-Rhône-Alpes BMX (prévu en Mai).

## **10- Arbitres**

Le responsable de la Commission Arbitre BMX de la région Auvergne-Rhône-Alpes nommera le président de jury, l'arbitre de départ, l'arbitre d'arrivée et l'administrateur pour chaque épreuve des 3 territoires.

Tous les clubs doivent fournir et communiquer au responsable des arbitres au moins un arbitre par épreuve, afin qu'il puisse organiser à l'avance l'équipe arbitrale de chaque épreuve en s'appuyant sur les représentants de la commission arbitre de chaque département.

## **11- Pistes**

Le choix des pistes et du club organisateur se fera sur candidature, par la commission régionale BMX Auvergne-Rhône-Alpes. Toutes les pistes devront avoir leur homologation à jour afin de pouvoir postuler.

Les clubs devront envoyer leur candidature pour le Challenge Auvergne-Rhône-Alpes **UNIQUEMENT** au comité Régional en indiquant leur souhait entre Octobre, Mars et Avril avant le 30 Juin.

Compte tenu des modifications tardives, pour la saison 2018-2019, les candidatures des clubs souhaitant organiser une épreuve doivent être transmises au comité à Stéphanie DOUENS par email : [sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com](mailto:sdouens@auvergnerhonealpescyclisme.com)

### **Pour Challenge AURA BMX en OCTOBRE 2018 : avant le 10 Août 2018**

- Territoire 1 : à définir
- Territoire 2 : à définir
- Territoire 3 : CHABEUIL (26)

### **Pour Challenge AURA BMX en MARS 2019 : avant le 30 Septembre 2018**

- Territoire 1 : à définir
- Territoire 2 : à définir
- Territoire 3 : LAVILLEDIEU (07)

### **Pour Challenge AURA BMX en AVRIL 2019 : avant le 30 Septembre 2018**

- Territoire 1 : à définir
- Territoire 2 : à définir
- Territoire 3 : à définir

### **Sans oublier, pour Trophée et Championnat AURA BMX en MAI 2019 (date fixée par calendrier National) : avant le 30 Septembre 2018**

- Tous les clubs peuvent postuler : à définir

## **12- Règlement technique**

- Les pilotes ayant des licences en cours ne pourront pas participer aux épreuves.
- Le pilote doit rester en possession de sa licence. Il devra vérifier lui-même sa catégorie, son numéro de pilote et autres renseignements.
- Les titulaires d'une carte à la journée, d'une licence accueil, d'une licence Pass'Loisir ne sont pas autorisés à participer.
- Les responsables de club ou entraîneurs devront informer les pilotes de la réglementation FFC pour l'équipement des vélos et les tenues vestimentaires.
- Les pilotes qui se blesseraient lors des essais doivent faire établir par le médecin de l'épreuve un certificat médical et le transmettre au secrétariat de la course avant la fin de la 3<sup>ème</sup> manche pour apparaître dans le classement.

- Petit rappel, les numéros dans le dos des maillots ne sont plus tolérés pour les courses Auvergne-Rhône-Alpes.

**Aucun changement ne sera effectué après l’affichage des races.**

- **ZONE ENTRAINEURS** : une zone dédiée au travail des entraîneurs lors de l’épreuve devra être définie.

Cette zone doit permettre aux entraîneurs de visualiser le maximum de la piste et de communiquer du mieux possible avec les pilotes sans que cela ne perturbe le déroulement de l’épreuve.

### **13- Informations**

Un représentant du Comité AURA BMX de la Zone de l’épreuve veillera :

- A la conformité de la piste
- Au respect de l’organisation, si le besoin se fait sentir, il organisera une aide des autres clubs.
- Au respect du protocole et du règlement du Challenge Auvergne-Rhône-Alpes BMX

**Pour les pilotes NON Nationaux, la participation à DEUX manches (sur trois) du Challenge AURA BMX est obligatoire pour permettre la qualification et participation au Trophée- Championnat Régional et Challenge FRANCE de l’année !!!**

**La participation au Challenge AURA BMX n’est pas obligatoire pour les pilotes nationaux, mais leur présence est tout de même souhaitable.**

**En cas de problème médical ne permettant pas de participer à une épreuve, merci de transmettre le formulaire de demande de dérogation remplie avec obligatoirement un certificat médical UNIQUEMENT au siège du Comité Auvergne-Rhône-Alpes **au maximum 15 jours après l’épreuve** concernée par cette demande. Passé ce délai, aucune demande ne sera admise.**

Pour la Commission BMX Auvergne- Rhône-Alpes

Michel LECHAIGNE – Président et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Christophe ALBARET – Secrétaire et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Stéphane CHARTIER – Membre et Représentant Comité AURA Zone Ouest

Xavier RONGERE – Membre et Représentant Comité AURA Zone Est

Stéphane REIGNIER – Membre et Représentant Comité AURA Zone Est

Nathalie MORAWIEC – Coordinatrice Auvergne-Rhône Alpes